

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges
✻✻✻
Commune de Melz-sur-Seine
01-64-00-74-43
mairie.melz-sur-seine@orange.fr

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le mardi dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3^{ème} Adjoint, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

Absent excusé et représenté : Dominique GAUFILLIER donne pouvoir à Jérôme DARIDAN

Absent non excusé : Monsieur Pape DIOUF

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Françoise GATELLIER.

Jean-Pierre Rocipon intervient pour expliquer qu'il avait fait certaines remarques sur le PV du 12 novembre 2013 et que celles-ci n'ont pas été prises en compte. De ce fait, il décide de ne pas signer le PV du Conseil Municipal et informe le Maire qu'il va rédiger un courrier à ce sujet et l'adresser à Madame la Sous-Préfète.

Le Maire lui répond en lui présentant la documentation qu'il avait proposé pour le déneigement sur la commune un chasse-neige adaptable sur un 4X4, et un semoir tracté ou adapté sur le 4X4, et ceci pour le budget annoncé lors du précédent Conseil Municipal.

Quant à la proposition d'acheter un petit épandeur à sel porté derrière le tracteur Kubota, le Maire précise d'une part, que la capacité est faible, qu'il faudra le recharger très souvent et d'autre part, qu'il est impossible d'utiliser le chasse-neige avec le tracteur.

Pour ces différentes raisons, le Maire propose de faire un essai cette année avec la SCEA LETANG (mise à disposition d'un chauffeur avec tracteur). Ceci évitera d'investir dans du matériel dont l'utilisation serait entre 10 à 20 heures par an. Jean-Pierre Rocipon assurera la coordination pendant cette période.

Hervé Mandon ne signe pas le PV du 12 novembre 2013.

Le PV du 12 novembre 2013 est adopté par les autres membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20H40.

MODIFICATION APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à la demande de Jean-Pierre Rocipon lors du dernier conseil Municipal, concernant le nouvel hangar agricole construit par Nicolas Rocipon, ne figurant pas sur la cartographie en zone agricole, qu'il s'est renseigné auprès des services de l'Etat et du Cabinet d'Urbanisme en charge du PLU et que le seul moyen de mettre les parcelles (ZK 44 et ZK45), où se situe le hangar, en zone agricole serait de refaire une enquête publique.

Le Maire rappelle également que lors de l'enquête publique, aucune réclamation n'a été faite par la personne propriétaire de cette parcelle et que si cette observation avait été rédigée sur le registre d'enquête, elle aurait été effectuée.

Le Maire pense que si le propriétaire de cette parcelle avait un projet défini à ce jour, la mairie procéderait à une nouvelle enquête publique mais si son projet est à prévoir dans quelques années, la commune procédera, à ce moment là, à une modification du PLU permettant d'intégrer cette parcelle en zone agricole.

Le Maire rappelle aussi qu'il est souhaitable de favoriser le développement économique.

Le Maire propose de garder la cartographie telle qu'elle a été présentée lors du dernier Conseil Municipal, mais souhaite y annexer la présente délibération ainsi que le plan du cadastre des deux parcelles concernées remis ce jour par Jean-Pierre Rocipon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, de laisser la cartographie du PLU telle qu'elle a été approuvée lors de la séance du 12 novembre 2013 à condition que le PLU puisse être modifié en cas de projet du propriétaire sur les parcelles ZK 44 et 45.

8 VOIX POUR

TRAVAUX AU 1^{er} ETAGE DE LA MAIRIE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'économie réalisée sur la masse salariale de la commune a permis d'effectuer les travaux à l'étage en régie, et ce sans toucher aux dotations perçues. Il explique cette économie par l'embauche d'un contrat aidé par l'état et le départ en retraite de l'agent titulaire sur la commune.

Il rappelle les travaux qui ont été effectués par Pierre Corré, mis à disposition par une convention liant la Commune à l'Association Agri-Renov qui l'embauche. Le Maire rappelle que cette façon de procéder est intéressante au niveau financier et que si la commune avait fait appel à une entreprise, le coût de tous ces travaux plutôt conséquents aurait été bien plus élevé.

Une salle ignifugée a été créée pour les archives, huit fenêtres isolantes ont été posées, des radiateurs électriques à inertie ont été installés, la plomberie a été remise aux normes, évitant ainsi les fuites d'eau régulières dans le plafond des classes l'école, le bureau et les deux salles d'archives ont été repeints, le sol a été remis à niveau (suppression de la marche), un parquet flottant a été posé à la place de la moquette sur les trois parties (bureau + deux salles d'archives) et le chevêtre dans le couloir escalier a été supprimé (meilleure accessibilité de l'étage).

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente, à titre d'information, aux membres du Conseil Municipal les devis effectués par l'entreprise PAGOT pour l'entretien de voirie dans la rue du Chemin Neuf et la Fontaine aux Bois.

Le devis de la Fontaine aux Bois comprenant signalisation, protection, balayage de la chaussée existante, déflachage en enrobés à chaud et réalisation d'une bicouche porphyre, s'élève à la somme de 12 260 € HT.

Le deuxième devis concernant le tronçon de rue du Chemin Neuf comprenant la signalisation, protection, rabotage de la chaussée existante, balayage, mise à niveau de divers ouvrages, fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 sur 0.05 et fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur les rives sur 0.50 s'élève à la somme de 18 506.80€ HT.

Le Maire explique qu'un devis n'engage en rien et permet de connaître les tarifs pour ces travaux.

Jean-Pierre Rocipon intervient pour indiquer qu'il serait souhaitable de changer les canalisations d'eaux en fonte et ce avant de remettre de l'enrobée sur le tronçon de route.

Le Maire propose de faire chiffrer ces travaux par Patrice Lesseure du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube.

Affaire à suivre....

DEVIS ORDINATEURS POUR L'ECOLE

Le Maire donne la parole à Jérôme Daridan concernant les ordinateurs de l'école. En effet, Jérôme Daridan, ayant rencontré la directrice de l'Ecole qui lui a fait part de ses besoins en termes d'informatique, explique que les élèves scolarisés en primaire doivent passer en fin d'année un examen sur l'informatique (B 2 I) et que l'école aurait besoin de deux ordinateurs portables pour initier les élèves à la préparation de cet examen.

Jérôme Daridan présente deux devis pour l'achat de deux ordinateurs portables, le premier s'élève à la somme de 1491.64HT et l'autre pour un montant de 1308.40€HT.

La directrice récupèrera l'ancien ordinateur du Secrétariat de la mairie, qui a été nettoyé et révisé par un prestataire informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'acquisition de deux ordinateurs portables pour l'école et décide un budget pour l'achat de ces deux ordinateurs de 1800€ TTC.

DISTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS

Les colis qui ont été commandés dans le Gers ont été réceptionnés en mairie et seront distribués le samedi 21 décembre 2013 à partir de 9H30.

NOËL DES ENFANTS

Le Noël des Enfants se tiendra le 20 décembre 2013 à la Salle Polyvalente de Blunay. L'Association « Un sac à Histoire » contera de belles histoires aux enfants et la Père-Noël viendra leur distribuer de beaux cadeaux.

LA SORTIE POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE.

Cette année, les ados de la commune sont ravis d'innover pour leur sortie annuelle que leur a proposée Eva Wellhoff.

La Commune avec l'Association « Les Amis du Foyer » leurs offrent deux parties au Laser Game près de Montereau et un agréable repas festif au retour avec musique pour ceux qui souhaitent danser.

Plusieurs parents bénévoles (Valérie Marasco, Rachid El Ouafi, Daniel Delattre, Francis Razon, Eva Wellhoff) accompagnent les enfants et qu'ils en soient remerciés car sans eux cette sortie ne pourrait se faire.

POINT SUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION ENTRE NOTRE COMMUNE ET LA COMMUNE DU MERIOT.

Le Maire évoque rapidement les travaux de maillage qui se déroule dans de bonnes conditions, il explique que des réunions ont lieu le lundi matin afin de faire le point régulièrement sur les travaux en cours.

L'entreprise en charge des travaux est venue voir le château d'eau ainsi que la station de pompage.

Extrait du compte-rendu de la dernière réunion pour information :

Lot n° 1 : "Construction d'un réservoir semi-enterré de 370 m3 à LE MERIOT et réhabilitation d'ouvrages à MELZ-SUR-SEINE"

Génie-civil

L'entreprise MOINGEON terminait le ferrailage du radier au cours de la réunion. L'entreprise GINGER CEBTP procédait au contrôle du ferrailage au cours de la réunion. Les premières inspections montraient une conformité de réalisation. Le coulage béton du radier aura lieu le mardi 10 décembre 2013.

Clôture

La clôture autour du réservoir de LE MERIOT est supprimée. Les entreprises CIVB et MOINGEON feront une proposition pour une barrière forestière et une porte renforcée pour le local du réservoir.

Electricité

Le coffret de coupure sera posé contre le mur droit du réservoir et le compteur à l'intérieur du local technique.

Visites des ouvrages à réhabiliter et à équiper

Station de pompage de MELZ SUR SEINE

Travaux selon CCTP, avec les compléments suivants :

- reprise de la fenêtre avec pose d'un châssis fixe et vitre en polycarbonate à proposer par l'entreprise HUBERT ;
- proposition pour mise en peinture de l'intérieur du local par l'entreprise MOINGEON ;
- confirmer le devenir du puits existant par la commune de MELZ SUR SEINE ;
- étudier le coût du déplacement du compteur et le changement du tarif bleu en tarif vert par le maître d'oeuvre ;

AEP 2 342 – 10/12/2013

- proposer une armoire électrique neuve spécifiquement dédiée aux nouveaux équipements (éclairage, SOFREL, ...);
- installer des barillets 314 type SDDEA.

Réservoir de MELZ SUR SEINE

Travaux selon CCTP, avec les compléments suivants :

- suppression du 2ème capot du lanterneau et de son support ;
- mise en place d'un évent sur le capot aluminium ;
- création d'un branchement EDF avec pose de compteur / disjoncteur en tarif bleu monophasé par le maître d'oeuvre ;
- installation des barillets 314 type SDDEA ;
- proposition de sécurisation de l'accès au lanterneau (rambarde périphérique sur ceinture).

L'intervention sur le forage de MELZ SUR SEINE ne pourra être effective qu'après réalisation des conduites de liaison par l'entreprise ROUSSEY et la mise en service du nouveau réservoir de LE MERIOT.

Station de pompage de BEAULIEU

Les opérations et interventions sont mentionnées dans le CCTP.

Le maître d'oeuvre programmera une opération d'inspection télévisuelle de l'ouvrage avant le changement des pompes (profondeur du puits : 26 m).

L'intervention sur le captage ne pourra être effective qu'après la pose du stabilisateur aval sur L'alimentation du hameau de BEAULIEU par l'entreprise ROUSSEY.

PONT ET ROUTE DE LA GARE A MELZ

Le Maire rappelle que les ouvrages d'art et la rue de la Gare à Melz nécessitent une remise en état totale.

Les coûts étant très importants, il précise que l'étude aménagement foncier aiderait à trouver des financements (Réseau Ferré, Conseil Général 77, etc...) et qu'il est opportun d'étudier cela actuellement pour les raisons suivantes :

- L'électrification Paris-Troyes est partie prenante sur ce secteur.
- Le projet Canal à Grand Gabarit traverse notre territoire.
- Les inondations fréquentes deviennent un enjeu pour le futur de cette zone humide.
- La filière bois est en phase de structuration (diminuer le morcellement excessif des propriétés privées).

Tout ceci concourt à étudier rapidement le projet d'aménagement et l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire est une chance pour notre commune.

La séance est levée à 21H40.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointes au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

(Absent non excusé)

Dominique GAUFILLIER

(Absent excusé et représenté par J. Daridan)

Françoise GATELLIER

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA